



Une population immigrée aujourd'hui plus répartie sur le territoire régional

En 2013, 2 206 000 Franciliens sont immigrés, soit 18,5 % de la population régionale, une proportion deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine. La région capitale compte quatre immigrés sur dix vivant en France, avec une surreprésentation des plus diplômés et des immigrés d'origine lointaine.

La population immigrée est plus dispersée sur le territoire régional qu'au début des années 2000. Aujourd'hui, elle est moins présente à Paris et dans certaines communes limitrophes, à l'exception de celles de la Seine-Saint-Denis.

Nadia Boussad, Nathalie Couleaud, Insee Île-de-France ; Mariette Sagot, IAU îdF

Avec une proportion d'immigrés (*Pour comprendre*) deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine, l'Île-de-France se positionne au premier rang des régions accueillant le plus d'immigrés, devant la Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,2 %) et l'Auvergne - Rhône-Alpes (9,0 %). Depuis les restrictions à l'accueil des travailleurs étrangers mises en place dans les années soixante-dix, l'immigration familiale est devenue le principal moteur de la progression du nombre d'immigrés. Leur part dans la population s'accroît régulièrement en Île-de-France depuis les années cinquante, et plus rapidement qu'en France jusqu'au milieu des années 2000. En 2013, près de quatre immigrés sur dix (38,6 %) vivant en France résident en Île-de-France, une proportion restée stable depuis 2008, après avoir progressé de dix points entre 1968 et 2008 (*figure 1*).

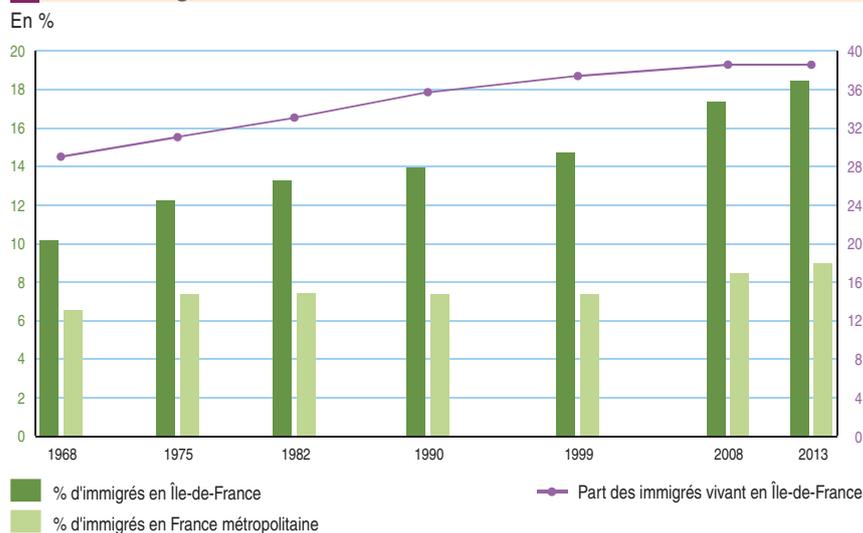
Une région cosmopolite

La grande diversité des origines des Franciliens, couvrant la quasi-totalité des pays du monde, illustre le caractère cosmopolite de la région. Toutefois, l'histoire coloniale de la France et la

proximité géographique déterminent pour une large part les principales origines représentées. La moitié des immigrés franciliens sont nés en Afrique, 27 % en Europe et 18 % en Asie. La part des immigrés d'origine européenne a baissé de moitié depuis 1982 : ces derniers représentaient alors un immigré sur deux.

La proportion des immigrés en provenance du Maghreb est restée stable (29 % en 2013). En revanche, la part des immigrés venus de pays plus lointains d'Asie et surtout d'Afrique subsaharienne a plus que doublé. En 2013, la moitié des immigrés franciliens proviennent de huit pays seulement (*figure 2*). L'Algérie est deve-

1 Quatre immigrés sur dix vivent en Île-de-France



Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2013.

nue le premier pays d'origine des immigrés vivant en Île-de-France (295 000 personnes), devant le Portugal (243 000) et le Maroc (233 000). Vient ensuite la Tunisie avec un effectif deux fois plus faible (112 000).

Quatre immigrés sur dix ont acquis la nationalité française, proportion restée stable entre 2008 et 2013. Selon le pays d'origine, les immigrés sont plus ou moins enclins à demander la nationalité française. Cette proportion est plus faible pour les originaires de l'Union européenne - trois sur dix en moyenne - que pour ceux nés au Maghreb (47 %) ou dans le reste de l'Afrique (42 %). Au sein des originaires de l'Union européenne, les Portugais ont moins acquis la nationalité française (23 %) que les Italiens (33 %) ou les Espagnols (36 %).

L'arrivée de jeunes ne permet pas de juguler le vieillissement de la population immigrée

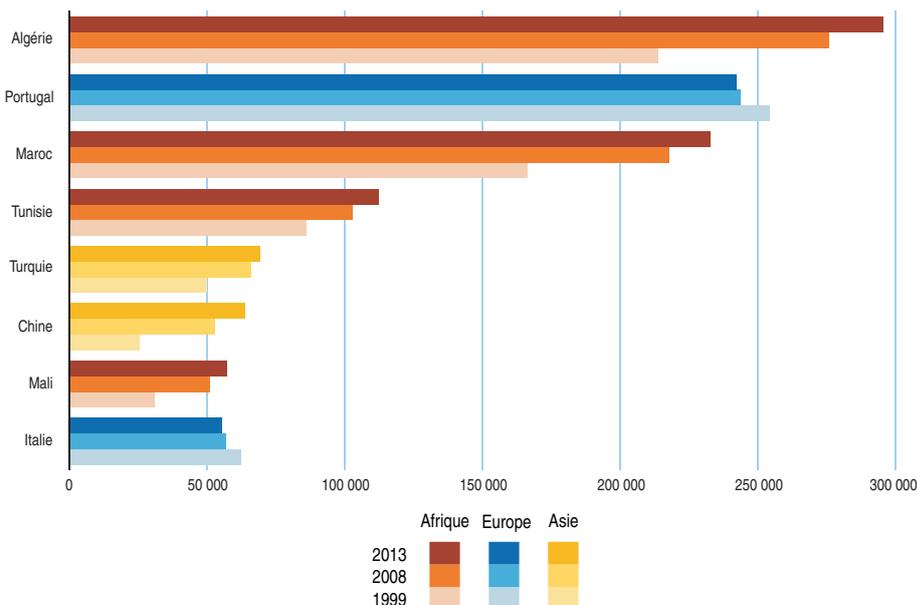
En 1975, l'autorisation des regroupements familiaux a favorisé la constitution des familles et l'installation durable des populations d'origine étrangère. Ainsi, l'âge moyen des immigrés franciliens a augmenté, passant de 42,9 ans en 1999 à 45,1 ans en 2013. Un immigré sur cinq a plus de 60 ans en 2013. Comme en France, cette population continue de se féminiser avec 106 femmes pour 100 hommes en 2013 en Île-de-France, alors qu'on comptait moins de femmes que d'hommes en 1999. La part des jeunes Franciliens de moins de 25 ans dont au moins un des parents est immigré s'est aussi accrue : elle est passée de 33,6 % en 1999 à 40,2 % en 2013. Neuf sur dix sont nés en France. Cette progression est liée à la montée des mariages mixtes. En 2013 comme en 1999, un enfant sur cinq seulement a deux parents immigrés.

L'arrivée régulière de jeunes ne permet pas d'enrayer le vieillissement de la population immigrée. Les immigrés récents, installés depuis moins de 5 ans, représentent 13 % des immigrés. En 2013, 83 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre 34 % de ceux installés depuis 5 ans ou plus. Ils sont plus diplômés : 40 % des 15 ans ou plus ont un diplôme post-bac (contre 27 % pour les plus anciens). Néanmoins, la part de ceux qui ont au plus le brevet reste encore élevée (35 %). Ces immigrés récents viennent moins souvent du Maghreb (- 8 points), même si ces origines restent majoritaires, et plus souvent de l'Europe et de l'Amérique. Les cadres supérieurs et les étudiants, plus mobiles, restent moins longtemps sur le territoire.

On retrouve des caractéristiques similaires pour les immigrés qui se sont installés récemment en province. L'Île-de-France attire toutefois davantage les jeunes de moins de 40 ans (+ 5 points par rapport à la province), les étudiants (+ 2 points) et,

2 La moitié des immigrés franciliens viennent de huit pays seulement

Les huit principales origines des immigrés vivant en Île-de-France



Source : Insee, recensements de la population 1999, 2008 et 2013.

surtout, les diplômés du supérieur (+ 7 points). Les populations venues des pays lointains (Asie, Amérique et Afrique hors Maghreb) sont aussi plus nombreuses à s'y installer.

Une population immigrée surreprésentée dans les zones urbaines défavorisées

C'est en Île-de-France qu'on trouve les plus fortes proportions locales de population immigrée. Parmi les 36 communes de France métropolitaine comptant plus de 10 000 habitants et dont plus de 30 % de la population est d'origine étrangère, 33 sont situées dans la région, dont 15 en Seine-Saint-Denis. Pour autant, cette population immigrée n'est majoritaire dans aucune commune. Les maximums sont atteints à La Courneuve et Aubervilliers (43 %). Dans ces deux communes, plus de huit enfants sur dix (de moins de 25 ans) ont au moins un parent immigré (88 % à la Courneuve ; 84 % à Aubervilliers).

Les immigrés sont surreprésentés dans les secteurs urbains défavorisés du cœur de l'agglomération, où le parc locatif privé le moins prisé et les logements sociaux dominent. Ils sont aussi très présents dans les anciens sites industriels et les grands ensembles de grande couronne (figure 3). Près de sept immigrés sur dix habitent dans une des 159 communes ou arrondissements parisiens dotés d'un quartier de la politique de la ville, où les revenus des habitants sont faibles. Cette proportion est stable depuis 2008. Les immigrés y composent 23 % de la population.

Les immigrés se répartissent de façon assez équilibrée entre le parc social, le locatif privé et la propriété. Ils constituent ainsi un quart seulement des habitants du parc HLM. Quand ils accèdent à la propriété (un tiers des ménages sont propriétaires en 2013), c'est davantage dans les secteurs de banlieue que dans le périurbain, où ils sont peu présents. Ils représentent seulement 6 % des habitants des communes de moins de 2 000 habitants. Ils vivent plus près du cœur de la région, à 14,6 km en moyenne de Notre-Dame, contre 18,1 km pour les autres Franciliens.

Davantage d'immigrés en Seine-Saint-Denis et en grande couronne au détriment de Paris

En 2013, 20 % des immigrés franciliens résident à Paris. Cependant, depuis plus de 40 ans, une nette redistribution de la population immigrée s'opère de la capitale vers la banlieue nord, et secondairement vers les départements du Val-d'Oise, de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. Le poids de Paris dans l'accueil des immigrés franciliens a reculé de 9 points, passant de 30,0 % en 1982 à 21 % en 2013, quand celui de la Seine-Saint-Denis progressait de 5 points, atteignant 20 % en 2013. Depuis 1982, la Seine-Saint-Denis a accueilli 293 000 immigrés supplémentaires, cinq fois plus que Paris (+ 55 000). De façon plus générale, cette redistribution se fait des départements les plus aisés (Paris, Hauts-de-Seine et Yvelines) vers des banlieues ou des zones urbaines de grande couronne où le logement est moins coûteux.

Cette inégale répartition de la population immigrée sur le territoire se traduit par une présence nettement plus élevée en Seine-Saint-Denis où près de trois habitants sur dix sont immigrés (29 %), pour seulement un habitant sur huit en Seine-et-Marne ou dans les Yvelines. À Paris et dans le Val-de-Marne, un habitant sur cinq est immigré.

Une tendance au regroupement spatial des immigrés jusqu'au milieu des années 2000

Jusqu'au milieu des années 2000, l'augmentation du nombre des immigrés n'a pas été uniforme sur le territoire régional. Elle

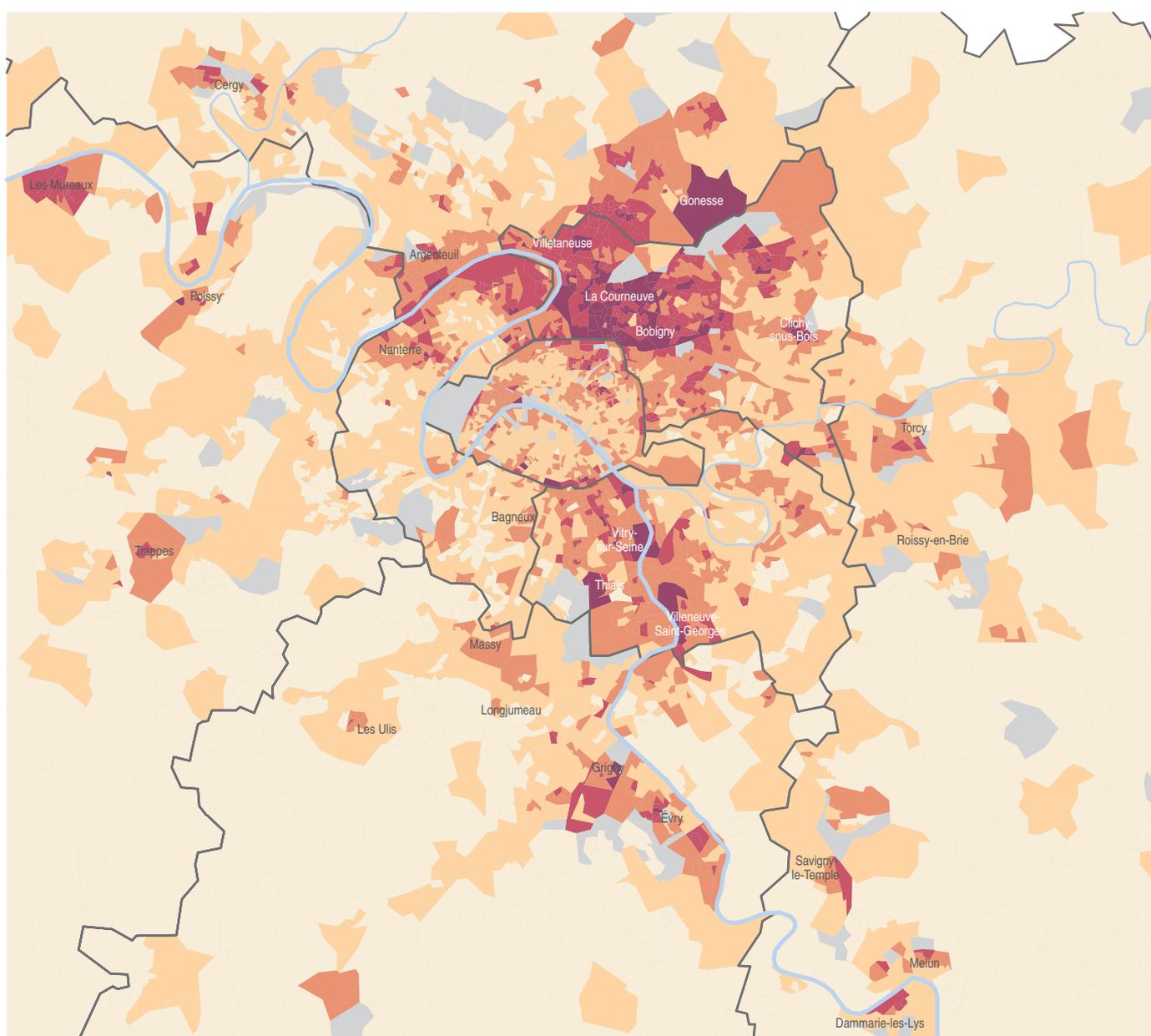
a été plus forte sur certains territoires, notamment de la banlieue nord. Ce mouvement de concentration est mesuré par la proportion d'immigrés qui devraient changer de commune pour obtenir la même répartition spatiale que celle des autres Franciliens : l'« indice de ségrégation ». Cet indice est passé de 18,2 % en 1982 à 21,2 % en 2008.

Cette tendance au regroupement spatial des immigrés observée sur moyenne période résulte avant tout des politiques migratoires et de logement, et du fonctionnement sélectif du marché immobilier. Sous l'effet du regroupement familial, la part des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne s'est

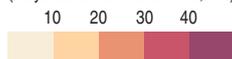
accrue. Le regroupement familial leur a aussi permis d'entrer dans le parc social, destiné avant tout aux familles. Simultanément, les politiques d'aide à l'accès au logement ont favorisé le départ des classes moyennes du parc social de la petite couronne vers la grande couronne.

Si des logiques de rapprochement avec des personnes dont on partage les pratiques et les modes de vie ou dont on recherche l'appui pour s'insérer sur le marché du travail ou pour développer des activités économiques sont aussi à l'œuvre, elles n'ont pas joué un rôle moteur. En effet, les indices de ségrégation des immigrés baissent pour la plupart des origines,

3 Une proportion d'immigrés qui reste importante dans la banlieue nord



Part de la population immigrée en 2013 (en %) (moyenne Île-de-France : 18,5 %)



Secret statistique (population < 200 habitants)

© IAU idF 2017

Source : Insee, recensement de la population 2013.

à l'exception notable des personnes originaires d'Algérie (stabilité) ou de Turquie et du Sri-Lanka (hausse). Les immigrés les plus regroupés géographiquement se retrouvent autant parmi les origines les plus « aisées » que parmi les plus modestes : Japon, États-Unis, Canada, Suisse, d'un côté, Chine, Turquie, Pakistan, de l'autre.

Une population immigrée aujourd'hui plus répartie sur le territoire

À l'inverse de cette tendance passée, les derniers recensements attestent d'une baisse du regroupement des populations immigrées sur le territoire francilien, depuis le milieu des années 2000. Après son « pic » de 2008, l'indice de ségrégation retrouve en 2013 (20,4 %) son niveau de 1999 (20,2 %). Ce mouvement de desserrement géographique s'observe aussi à l'échelle plus fine des quartiers où l'indice est passé de 25,9 % en 2008 à 25,0 % en 2013. Comme par le passé, la plupart des indices de ségrégation par origine continuent à diminuer.

Localement, la part des immigrés diminue dans des secteurs centraux de l'agglomération parisienne qui sont en cours de gentrification. Ce constat est très net à Paris avec une baisse de la part des immigrés dans neuf arrondissements dont les 9^e, 10^e, 11^e, 18^e et 19^e. Seuls quatre arrondissements du sud, du 12^e au 15^e, voient leur proportion d'immigrés progresser davantage qu'en Île-de-France, où la progression est de 1,1 point entre 2008 et 2013. Par ailleurs, la proportion d'immigrés baisse dans plusieurs communes limitrophes de la capitale, surtout au nord-ouest (Puteaux, Levallois-Perret, Clichy, Saint-Ouen et, un peu plus

Pour comprendre

Immigré : personne née de nationalité étrangère à l'étranger et résidant en France. Une partie des immigrés ont acquis la nationalité française. La qualité d'immigré est permanente : une personne demeure immigrée même si elle devient française par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit son origine géographique.

Indice de ségrégation : il mesure l'inégale distribution spatiale entre une sous-population et le reste de la population du territoire considéré, les immigrés par rapport aux non-immigrés par exemple. Il correspond à la proportion de la sous-population qui devrait déménager pour avoir la même distribution spatiale que le reste de la population.

Gentrification : processus d'embourgeoisement d'un territoire par l'arrivée de populations dont le niveau de vie est plus élevé.

Le taux de non-réponse des immigrés à la question sur l'ancienneté d'arrivée est assez élevé (20,1 % en 2013). Nous avons procédé à une imputation des valeurs manquantes par la méthode « Hot Deck » qui recourt à d'autres enregistrements choisis au hasard parmi des individus affichant un même jeu de caractéristiques prédéterminées (mode de cohabitation et âge en huit classes). Pour les Français ayant vécu à l'étranger, les effectifs et les valeurs manquantes sur l'ancienneté d'arrivée sont faibles. Aucune imputation n'est faite.

loin, Bois-Colombes et Asnières). À l'est comme à l'ouest de la capitale, les hausses sont faibles, notamment à Montreuil, Bagnolet, Les Lilas et Pantin, avec une baisse au Pré-Saint-Gervais. Mais, à l'inverse, la proportion des immigrés continue de s'accroître dans la plupart des secteurs les plus pauvres, notamment en banlieue nord.

La mobilité résidentielle contribue au desserrement géographique des immigrés

Les mobilités résidentielles traduisent un desserrement de la population immigrée sur la période récente. En effet, au sein de la région, la mobilité des immigrés se fait vers des territoires où ils sont moins

présents. Les immigrés sont plus nombreux à quitter les secteurs où leur proportion est élevée qu'à s'y installer, et inversement. Toutefois, le solde de leurs mouvements est quasi-nul dans l'ensemble des 27 communes où leur part est la plus élevée. Et deux fois sur trois, les immigrés qui y déménagent se réinstallent dans l'un des logements de ces territoires. Les Français de naissance sont eux aussi plus nombreux à quitter les communes où les immigrés sont nombreux qu'à s'y installer. Par ailleurs, si l'effet des mouvements des immigrés avec la province est neutre, les arrivées des immigrés venant de l'étranger contribuent aussi à leur desserrement géographique, avec notamment l'installation des étudiants à Paris. ■

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Dalila de Oliveira

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Brutel C., « Être né en France d'un parent immigré, une population diverse reflétant l'histoire des flux migratoires », *Insee Première* n° 1634, février 2017.
- Jabot D., Martinez C., « En 2013, l'Île-de-France pèse moins dans les arrivées récentes d'immigrés en France », *Insee Flash Île-de-France* n° 9, avril 2016.
- Brutel C., « La localisation géographique des immigrés, une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris », *Insee Première* n° 1591, avril 2016.
- Sagot M., « Famille et études, principaux motifs d'immigration étrangère en Île-de-France », *Note Rapide de l'IAU ÎdF* n° 676, mars 2015.